

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À :

- l'autorisation environnementale unique pour le projet d'implantation d'un center parcs sur les communes de Pinderes et Beauziac.
- le permis de construire concernant le center parcs sur la commune de Pinderes
- le permis de construire concernant le center parcs sur la commune de Beauziac

Une enquête publique unique est ouverte sur les communes de Pinderes et Beauziac **du vendredi 23 juin inclus au mercredi 26 juillet inclus.**

Elle porte sur :

- l'autorisation environnementale pour le projet d'implantation d'un center parcs sur les communes de Pinderes et Beauziac ;
- le permis de construire concernant le center parcs sur la commune de Pinderes ;
- le permis de construire concernant le center parcs sur la commune de Beauziac.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Pinderes et Beauziac pendant **33 jours, du vendredi 23 juin inclus au mercredi 26 juillet inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Beauziac
A l'attention de M. le commissaire enquêteur
47700 Beauziac

Un dossier sera également déposé pendant la durée de l'enquête en mairie de Casteljalous, pour mise à disposition du public. Ce lieu sera lieu de consultation uniquement, et aucun registre d'enquête ne sera joint au dossier.

Les horaires d'ouverture des mairies sont les suivants :

Mairie de Beauziac : le mardi et vendredi de 14h à 17h

Mairie de Pinderes : le mercredi et vendredi, de 14h à 18h

Mairie de Casteljalous : du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45

Le samedi : de 08h30 à 12h00.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr** à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Francis NOTTE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Beauziac : le vendredi 23 juin 2017 de 14h à 18h30 ;
- A la mairie de Pinderes : le mercredi 28 juin 2017 de 14h à 18 h ;
- A la mairie de Beauziac : le mardi 04 juillet 2017 de 14h à 18h30 ;
- A la mairie de Pinderes : le mercredi 12 juillet 2017 de 14h à 18 h ;
- A la mairie de Beauziac : le vendredi 21 juillet 2017 de 14h à 18h30 ;
- A la mairie de Beauziac : le mardi 25 juillet 2017 de 14h à 18h30 ;
- A la mairie de Pinderes : le mercredi 26 juillet 2017 de 14h à 18 h ;

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Pinderes et Beauziac ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, les décisions susceptibles d'intervenir sont deux permis de construire, délivrés par les maires des communes de Pinderes et Beauziac , ainsi qu'une autorisation unique environnementale pris par arrêté du préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser à SNC sud ouest cottages, 11 rue de Cambrai, L'Artois, Espace pont de Flandres, tel 01 58 21 51 43.

Agen, le **30 MAI 2017**

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Jacques RANCHERE